

Projet de construction du groupe scolaire de la Noue à Brandon

Vu l'arrêté préfectoral n° 71 2016 12-15 002 en date du 15 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier ;

Le Président rappelle que le projet de construction d'un groupe scolaire à Brandon pour les cinq communes du secteur de la Noue avait été longuement débattu en Conseil communautaire le 29 juin dernier.

Après distribution d'une note de synthèse actualisant le projet à **2,3 millions d'€HT** avec un reste à financer de **1 million d'€** et un taux de subvention prévisionnel de 60% pour un gain annuel pour les cinq communes de **34 599 €**, le Président demande à Jean PIEBOURG – Président du SIVOS de la Noue de faire le point du projet actualisé.

En complément de la note de synthèse, Jean-PIEBOURG précise que l'Etat, en la personne de M. Jean-Claude GENEY - Secrétaire général de la Préfecture, a manifesté le 7 novembre 2017 un soutien affirmé au projet et indiqué un financement prévisionnel par la DETR à 30% sur deux années en deux tranches fonctionnelles. Jean PIEBOURG présente une note complémentaire détaillant le projet et ses avantages.

Après que les Maires des cinq communes concernées (Brandon, La Chapelle du Mont de France, Clermain, Montagny S/Grosne et Trivy) ait réaffirmé leur engagement dans le projet, après un long échange entre les délégués plus ou moins favorables dont Michel MAYA, Michel POURCELOT, Jean Marc MORIN, Eric MARTIN, le Président demande au Conseil communautaire de se prononcer sur l'intérêt communautaire de ce projet.

Un vote à bulletin secret est demandé par Michel POURCELOT, André DARGAUD et Robert MAZOYER.

Le Conseil de Communauté, Ouï l'exposé, après en avoir délibéré, par 20 voix favorables, 3 contre et 4 abstentions :

- **APPROUVE la construction** par la Communauté de communes d'un groupe scolaire à Brandon pour les cinq communes du secteur de la Noue pour un montant estimé à **2,3 millions d'€HT** ;
- **PREND ACTE** que les cinq communes du secteur de la Noue se sont engagées ensemble à financer le reste à charge de l'opération qui sera donc neutre financièrement pour la Communauté de communes ;
- **MANDATE** le Président et Mme le Maire de Brandon pour acquérir dès que possible l'emprise foncière nécessaire à la réalisation de ce projet ;
- **AUTORISE** le Président à lancer la consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour sélectionner le Maître d'œuvre qui sera chargé de la conception/réalisation du projet ;
- **AUTORISE** le Président à affiner la recherche de financements et à signer tout acte ou document nécessaire à l'avancement de ce dossier ;
- **AUTORISE** le Président à signer une convention avec les communes relatives aux modalités financières de cette opération.

Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Paul AUBAGUE



REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2017

Application agréée E-legalite.com

Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais

Mairie 71520 TRAMBLY

T 03 85 50 26 45

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 14 décembre 2017

Convocation : 7 décembre 2017 Date d'affichage : 21 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le jeudi quatorze décembre à vingt heures, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis à Montmelard, Salle communale, sous la Présidence de M. Jean-Paul AUBAGUE.

Commune de BOURGVILAIN :	Mme Dominique PIARD
Commune de BRANDON	Mme Fabienne PRUNOT
Commune de LA CHAPELLE DU MONT DE France	M. Philippe HILARION
Commune de CLERMAIN	M. Michel FAUGERE
Commune de DOMPIERRE LES ORMES	M. Michel POURCELOT M. André DARGAUD
Commune de GERMOLLES S/GROSNE	M. Jean-Noël CHUZEVILLE
Commune de MATOUR	Mme Marie Thérèse CHAPELIER M. Jean Claude WAEBER Mme Catherine PARISOT
Commune de MONTAGNY S/GROSNE	M. Jean-Pierre LEROY
Commune de MONTMELARD	M. Jean Marc MORIN
Commune de PIERRECLOS	M. Rémy MARTINOT Mme Sylvie DUPONT M. Yves TRIBOULET
Commune de SAINT LEGER /LA BUSSIÈRE	M. Pierre LAPALUS
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	M. Charles BELICARD
Commune de SAINT POINT	Mme Jocelyne BACQ
Commune de SERRIERES	M. Jean-Noël BERNARD
Commune de TRAMAYES	M. Michel MAYA M. Maurice DESROCHES M. Robert MAZOYER
Commune de TRAMBLY	M. Jean-Paul AUBAGUE
Commune de TRIVY	M. Bernard SEIGLE-VATTE
Commune de VEROSVRES	M. Eric MARTIN

Nombre de délégués en exercice : 27 Nombre de délégués présents : 25

2 Pouvoirs : MM. Philippe Prost à Michel POURCELOT et Thierry IGONNET à Jean-Claude WAEBER

Absents excusés : MM. Philippe PROST (Dompierre les Ormes) et Thierry IGONNET (Matour)

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : M. Jean-Marc MORIN

Assistaient également en tant que Conseillers suppléants : Mmes Chrystèle CLEMENT (Brandon), Sylvie LAFFAY (Saint Pierre le Vieux), MM. Jean-François LACONDEMINE (Bourgvilain), Jean-François LAPALUS (La Chapelle du /Mont de France), Jean De WITTE (Clermain), Jacques CHORIER (Montmelard), Gilles PARDON (Saint Léger/la Bussière), Thierry BERNET (Serrières), Jean-Paul GIROD (Trivy).

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2017

Application agréée E-legalite.com